

ANNEXE 1 – Fiche avis pour les professeurs des écoles en position « affectés dans un établissement de l'enseignement supérieur ou dans le second degré », de détachement ou de mise à disposition.

Académie de Versailles Département de l'Essonne	
<p>Tableau d'avancement à la hors classe des professeurs des écoles pour l'année 2023</p> <p>Avis du supérieur hiérarchique direct et/ou de l'autorité auprès de laquelle exerce l'agent</p>	<p>Établissement d'exercice :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
<p>Nom d'usage :</p> <p>Nom patronymique :</p> <p>Prénom(s) :</p> <p>Date de naissance : _ _ _ _ _ _ _ _ _ </p> <p>N° Identifiant (NUMEN) : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ </p>	
<p>Avis du supérieur hiérarchique direct et/ou de l'autorité auprès de laquelle exerce l'agent :</p> <p><input type="checkbox"/> Très satisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> Satisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> À consolider</p> <p>Fait à, le</p> <p>Signature et cachet</p>	

Le dossier complet de l'agent promouvable, comprenant cette fiche d'avis renseignée et visée, doit être adressé par courriel à la direction des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Essonne **au plus tard le 17 avril 2023** à l'adresse suivante : ce.ia91.diper1ga@ac-versailles.fr.

Les enseignants détachés auprès de l'AEFE sont susceptibles de recevoir un exemplaire de ce document via leur département de rattachement et un exemplaire via l'AEFE. Une seule fiche d'avis devra être complétée et retournée au département dont relève l'intéressé(e).